

CONVENTION DE RACHAT DANS LE CAS D'UN TRANSFERT FAMILIAL AU DÉCÈS : ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER



Avantages

1. Les intérêts commerciaux sont transférés seulement aux héritiers qui sont parties à l'entreprise.
2. Le propriétaire/parent conserve les intérêts commerciaux et le revenu associé jusqu'à son décès.
3. Le financement au moyen de l'assurance vie fournit des liquidités à la succession plutôt que des intérêts commerciaux difficiles ou impossibles à vendre.
4. Le produit de l'assurance vie est aisément réparti entre les héritiers qui ne sont pas partie à l'entreprise.

Désavantages

1. Le propriétaire/parent peut devoir participer à l'entreprise plus longtemps que souhaité (par le parent ou les enfants).
2. Le caractère abordable de la solution d'assurance vie.
3. La valeur de la succession comprendra la pleine et juste valeur de marché de l'entreprise au moment du décès aux fins de l'homologation.
4. Les paiements de revenu au conjoint et aux héritiers inactifs cessent au décès et à l'exécution de la convention de rachat.

Les renseignements sont fournis à titre d'information seulement. Ils ne constituent pas une opinion juridique, fiscale ou financière. Les personnes intéressées devraient retenir les services d'un conseiller professionnel indépendant avant de prendre une décision ou des mesures à la lumière des renseignements fournis ici.

^{MC} Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

